



Parignargues, lundi 13 Juillet 2026

MAIRIE

DE

PARIGNARGUES***30730***

Projet d'aménagement du Bois du Couvent : choisir un développement maîtrisé pour l'avenir de notre village

Depuis plusieurs semaines, un collectif s'est constitué afin de demander l'abandon de tout projet d'aménagement sur le secteur du Bois du Couvent. Chacun est libre d'exprimer son opinion et la municipalité respecte pleinement cette liberté. En revanche, il est de notre responsabilité d'apporter aux habitants une information claire, objective et complète.

Il convient tout d'abord de rappeler que le secteur du Bois du Couvent est identifié comme secteur d'aménagement dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2018. Ce document a fait l'objet de plusieurs phases de concertation, puis d'une enquête publique. À cette occasion, aucune observation n'a été formulée concernant cette Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), aujourd'hui remise en question.

Afin d'éclaircir les rumeurs, la municipalité ne porte pas un projet de bétonisation du site. Notre ambition est de concilier les besoins de la commune avec la préservation du cadre de vie qui fait l'identité de Parignargues.

D'ailleurs, le projet a déjà été largement revu à la baisse. Alors que l'OAP initiale permettait d'envisager un programme d'environ **20 logements**, la municipalité travaille aujourd'hui sur un projet d'environ **13 lots**, afin de réduire son impact et de préserver davantage le caractère naturel du site.

Le projet repose sur plusieurs principes essentiels :

- la création d'un quartier à taille humaine d'environ **13 lots** ;
- l'instauration d'une **zone non aedificandi** en limite des propriétés existantes afin de préserver la tranquillité et l'intimité des riverains ;

- la création d'un **parc public végétalisé**, accessible à tous les habitants ;
- la conservation d'une large partie des espaces verts afin de maintenir le caractère boisé du secteur et de limiter l'imperméabilisation des sols.

L'objectif est de créer un véritable espace de vie intégré au village, et non un lotissement dense ou une urbanisation massive.

Ce projet **ne sera pas confié à un promoteur immobilier**. La commune souhaite conserver la maîtrise complète de son aménagement afin de garantir la qualité architecturale, la préservation des espaces naturels, le rythme de réalisation de l'opération et le respect de l'intérêt général. Ce choix permet également que les bénéfices de l'opération reviennent à la commune et profitent directement aux habitants.

Nous entendons également les interrogations concernant les **logements sociaux**. Ce terme suscite parfois des inquiétudes qui ne correspondent pas à la réalité.

Un logement social n'est pas une barre d'immeubles ou une cité HLM. Il peut tout aussi bien s'agir d'une maison individuelle, d'un petit ensemble parfaitement intégré au village ou d'un logement dont le loyer est simplement encadré afin de permettre à des familles, à de jeunes actifs, à des personnes âgées ou à des enfants du village de continuer à vivre à Parignargues.

Notre volonté est de privilégier une intégration harmonieuse, respectueuse de l'architecture locale et de l'identité du village. L'objectif n'est pas de transformer Parignargues, mais de permettre à ceux qui souhaitent y vivre ou y rester de pouvoir le faire dans des conditions adaptées.

Il a été proposé de déplacer cette urbanisation vers un autre secteur de la commune. Une telle solution reviendrait pourtant à ouvrir un nouveau secteur d'urbanisation en périphérie du village, avec une consommation supplémentaire d'espaces naturels ou agricoles.

La municipalité considère qu'il est plus responsable d'aménager un secteur identifié par le Plan Local d'Urbanisme depuis 2018, tout en réduisant significativement l'ampleur du projet et en préservant une grande partie du Bois du Couvent.

Ce choix s'inscrit pleinement dans les orientations actuelles de l'aménagement du territoire. En effet, les politiques nationales, la loi Climat et Résilience ainsi que les documents de planification territoriale, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Gard en cours de révision, encouragent la maîtrise de l'étalement urbain, la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et la valorisation des secteurs déjà identifiés pour accueillir un développement raisonné.

Notre projet répond précisément à cette logique : construire moins, construire mieux, préserver davantage d'espaces naturels et limiter l'extension du village sur les terres agricoles et les espaces naturels.

Ce projet constitue également un enjeu majeur pour l'avenir financier de notre commune. Il permettra de renforcer durablement les capacités d'investissement de Parignargues dans un contexte où les dotations et les subventions de l'État diminuent progressivement.

Cela permettra également de financer des équipements publics, l'entretien du patrimoine communal et les futurs projets sans faire peser cette charge sur les contribuables.

Être élu, c'est préparer l'avenir. Cela implique de trouver le juste équilibre entre la protection de notre environnement, les besoins en logements, la préservation de l'identité de notre village et la bonne gestion des finances communales.

La municipalité poursuivra ce travail avec responsabilité, dans l'intérêt général, en privilégiant toujours le dialogue et la transparence. Le projet continuera d'évoluer grâce aux études en cours et aux échanges avec les différents acteurs, avec une seule priorité : construire un aménagement de qualité qui respecte l'âme de Parignargues tout en préparant son avenir.

Une réunion publique sera organisée dans le courant du mois de septembre afin de présenter les éléments du dossier, d'entendre les observations des habitants, et d'expliquer les conditions dans lesquelles la commune entend poursuivre ou adapter ce projet.

L'ensemble du Conseil Municipal